

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 17/04/2026  
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 14 Avril 2026  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

**POUVOIRS :** DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

**Délibération n°**

N° D2026-76

**Objet**

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AIDE A L'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE »**

**Exposé des motifs :**

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a mis en place un dispositif d'aide destiné à accompagner les communes dans la mise en valeur des centres anciens ;

Considérant que cette aide s'inscrit dans le dispositif « Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence » communément appelé « Opération façades » qui vise à encourager les travaux de ravalement et de restauration des façades visibles depuis l'espace public ;

Considérant que par délibération n°D2019-169AT en date du 20 décembre 2019, la commune a approuvé son adhésion à ce dispositif et a adopté le règlement d'attribution ainsi que les recommandations architecturales et techniques encadrant son application ;

Considérant que, dans ce cadre, la commune peut attribuer une aide financière aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation des façades et solliciter en

contrepartie une participation du Département des Bouches-du-Rhône correspondant à 70% du montant de la subvention communale accordée ;

Considérant que la commune a été saisie d'une demande de subvention présentée par Monsieur Gael KERVOERN pour le ravalement de la façade d'un immeuble inclus dans le périmètre du dispositif ;

Considérant qu'après instruction du dossier, il a été jugé complet et recevable par le comité technique ;

Considérant qu'il est précisé que le versement de la subvention par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques ;

Considérant le montant de la subvention communale sur ce dossier qui s'élève à 11 749,96 € correspondant à 70% du montant des travaux éligibles ;

Considérant que la commune sollicite, à ce titre, auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, une participation financière à hauteur de 70% de la subvention communale, soit 8 224,97 euros ;

#### Visas:

#### **Où l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2019-169AT du 20 décembre 2019 instaurant le dispositif « Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence » ;

Vu la déclaration préalable accordée par arrêté n°25/298 en date du 24/06/2025 ;

Vu la demande de subvention communale et l'engagement de Monsieur Gael KERVOERN en date du 03/03/2025 ;

Vu la fiche de ravalement proposée par l'architecte conseil du CAUE13 ;


#### Le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** la participation financière auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence », à hauteur de 70% du montant de la subvention communale, soit 8 224,97 euros, selon le plan de financement annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de subvention ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire de Venelles,

**Arnaud MERCIER**

Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20260414-DM2026\_0076-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2026